

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/229357
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.2156/s469
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 131. Demande de permis d'urbanisme pour installation lumineuse en façade.
Dossier traité par M. S. De Bruycker

Suite à votre courrier du 25 novembre 2009 sous référence, réceptionné le 30 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 16 décembre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la CRMS n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que située dans la zone de protection de la pharmacie du Bon Secours sise 160, boulevard Anspach, l'installation proposée aura un impact limité sur le patrimoine. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique (respect du RRU) que patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERULST
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)